

Observation n°10

De : Marie-Lyse Cadoret
Envoyé : dimanche 26 janvier 2020 21:50
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Avis défavorable au projet éolien de kervellin à moreac

À Mr le commissaire enquêteur Mr berjot
Enquête publique de kervellin
Mairie de moreac
Rue de la fontaine
56500 Moréac

Mr le commissaire

J attiré votre attention sur mon opposition au projet des deux éoliennes de 180 m de hauteur à proximité du patrimoine de mon gars David Cadoret et ma belle fille Catherine Le Breton à kergolaie en moreac.

La perte de valeur de leur patrimoine m'inquiète. Qui paiera de différentiel entre la valeur avant les éoliennes et après.

Les nuisances sont connues (sonores, visuelles, lumineuses, santé des riverains etc....

L'énergie du vent est rentable pour les industriels et ruineux pour nous tous (CSPE, impôt, etc) Pour ces raisons, je vous prie Monsieur Le Commissaire de donner un avis défavorable à ce projet.

Signé
Marie-Lyse Cadoret
55 rue jeff le penven
56300 Pontivy

Observation n°11

De : Marie-Lyse Cadoret
Envoyé : dimanche 26 janvier 2020 22:20
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Opposition au projet de kervellin à moreac

À l'attention de Mr le commissaire Mr Berjot EP de Kervellin Mairie de Moréac Rue de la fontaine 56500. Moréac

Mr le commissaire

Je suis vraiment désolé par la SEPE de kervellin d'imposé un projet d'éolienne à mes enfants sans que Enercon ne les rencontre pour leur expliquer le projet.

Mon fils David Cadoret et ma belle fille Catherine Le Breton de kergolaie en Moréac Verront leur patrimoine sans valeur. ils sont nue propriétaire.

Je connais les nuisances que causent ces machines industrielles .

Les nuisances sonores dépassent les normes en vigueur (ARS Le confirme dans le dossier d'enquête.

Les nuisances lumineuses à 110 m de haut Le nuit avec un reflet rouges est inacceptables.

Les nuisances visuelles dénaturera environnement de notre quotidien Les chauves souris seront massacrés.

Il n'y a aucun périmètre grillagé autour de l'éoliennes de prévu Mes petits enfants ne devraient pouvoir aller aux pieds de ces machines produisant de l'électricité .

Les ondes électromagnétiques sont à craindre avec une ligne de 20000 volts enterrée Pour tout cela j'émet un avis défavorable Mr le commissaire

Louis CADORET
55, rue jeff le penven
56300. Pontivy